

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER CAMBRONNE GARIBALDI DU 9 JUIN 2010

## **Ordre du jour :**

- 1 / Information sur le PLH (Programme Local pour l'Habitat).
- 2 / La sécurité.

## **Étaient présents :**

### Collège des élus :

Anne-Charlotte BUFFETEAU, adjointe au maire du 15<sup>e</sup> arrondissement, chargée des conseils de quartier Violet/Commerce et Cambronne Garibaldi.  
Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Conseillère de Paris, déléguée auprès du Maire du 15<sup>e</sup> à la vie locale pour les quartiers Cambronne/Garibaldi, Violet/Commerce, Emeriau/Zola et Dupleix/Motte-Picquet, Conseillère régionale, Députée suppléante.  
Gilles MOURICOU, Conseiller d'arrondissement.

### Collège des associations :

Marie LAGUNE, association DLP 15 (Démocratie Locale Participative du 15<sup>e</sup>).  
Anne LIAIGRE (Secours Catholique).  
Anne-Marie HIEBEL, association Culture et Bibliothèque pour Tous.

### Collège des habitants :

Grégory MARANDE  
Jean-Louis CORCOS  
Françoise LECAT  
Gilles MONBRUN  
Gérard MARIA  
François-Xavier STAUB  
Jean-Daniel GIRAUD  
Jean-Pierre GAUSSON  
Nourdine MLANAO  
Gaël SERANDOUR

### Collège des personnalités qualifiées :

Bernard VANDENDRIS, association des commerçants Lecourbe - Cambronne.  
Georges MEZRAHI, président de la Communauté Chasseloup-Laubat.

## **Étaient invités :**

Philippe GOUJON, Maire du 15<sup>e</sup> arrondissement, Député de Paris.  
Hubert MARTINEZ, Adjoint au Maire du 15<sup>e</sup> chargé de la Tranquillité Publique.  
Christian MEYER, Commissaire central du 15<sup>e</sup> arrondissement.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** présente l'ordre du jour. Avant de traiter du Programme Local pour l'Habitat (PLH) puis du thème principal de la sécurité, elle invite les habitants à se joindre à deux fêtes. La Fête du Conseil de Quartier aura lieu le samedi 26 juin au square Blomet rebaptisé « square de l'Oiseau lunaire », du nom de la sculpture de Joan Miro qui l'orne. Un premier rendez-vous, pour une visite du quartier, est fixé à 16h45 au 26, rue de Vaugirard, et un second, pour un pique-nique et de nombreuses animations, à 18h00 au square. Le samedi précédent 19 juin, aura eu lieu la fête organisée à l'occasion du changement de nom du square.

Anne-Charlotte BUFFETEAU explique ensuite que Philippe GOUJON a demandé à ce que soit exposé, dans les Conseils de Quartier, le nouveau Programme Local pour l'Habitat (PLH), à fins d'information en vue d'une concertation. Afin de pouvoir traiter de la sécurité, il n'y aura pas ce soir de débat sur le PLH. En revanche, le prochain « CA / CICA » (Conseil d'arrondissement en présence des associations) aura lieu le 29 juin, et sera l'occasion d'un débat sur ce thème. Le PLH est un document de prévision et de programmation, visant à répondre à la demande de logements et à favoriser la mixité sociale. Le prochain PLH doit être fixé pour la période 2011 – 2017. Ses priorités, outre la mixité sociale, sont la mobilisation des logements vacants, l'amélioration de l'habitat existant et la relance de la construction. La concertation actuelle a été engagée par une délibération de novembre 2009, et implique la consultation des Maires d'arrondissement, aussi Philippe GOUJON a-t-il rencontré l'Adjoint au Maire de Paris, chargé du logement. Elle implique aussi les associations ainsi que les habitants, notamment à travers les Conseils de Quartier. La municipalité d'arrondissement s'est fixé plusieurs objectifs depuis le début de la mandature en 2008 :

- développer le logement social (les résolutions sur le logement social sont habituellement adoptées à l'unanimité, dans le 15<sup>e</sup>) ;
- favoriser le logement des classes moyennes ;
- accroître le nombre de grands appartements (ceux dont on manque le plus) ;
- veiller (afin de favoriser la mixité sociale) à l'application de la règle des « trois tiers » entre les trois catégories de financement du logement social, lesquelles correspondent chacune à un niveau de loyer (PLS – Prêt Locatif Social – pour les moins nécessiteux / PLUS – Prêt Locatif à Usage Social – pour les catégories intermédiaires / PLAI – Prêt Locatif Aidé d'Intégration – pour les revenus les plus modestes).

Anne-Charlotte BUFFETEAU donne quelques chiffres, tout en ajoutant qu'elle tient un document bien plus détaillé à disposition des habitants désireux d'en savoir plus :

- depuis le début de la mandature (avril 2008), 1.362 logements sociaux ont été agréés, portant le parc du 15<sup>e</sup> à 18.961 ;
- entre 2001 et 2008, le nombre de demandeurs de logements sociaux inscrits dans le 15<sup>e</sup> a augmenté de 5,2 % (contre 15,5 % pour l'ensemble de Paris) ;
- en 2009, le nombre de demandeurs de logements sociaux dans le 15<sup>e</sup> s'élevait à 7.220, contre 6.600 en 2006 ;
- toujours l'an dernier, 268 logements sociaux ont été attribués dans le 15<sup>e</sup> sur le contingent de la Mairie de Paris, 169 l'étant sur celui de la Préfecture et 150 sur celui de la Mairie d'arrondissement ;
- en 2008, sur 800 ménages relogés dans le 15<sup>e</sup>, 415 disposaient de ressources inférieures à 60 % du plafond requis.

Anne-Charlotte BUFFETEAU introduit le thème de la sécurité et passe la parole à **Hubert MARTINEZ**. Celui-ci communique la composition des courriers reçus par la Mairie du 15<sup>e</sup> en 2009, et mentionnant des problèmes liés à la sécurité. Sur 565 courriers, 63 concernaient le quartier Cambronne / Garibaldi, soit moins que dans plusieurs autres quartiers, notamment Citroën / Boucicaut ou Vaugirard / Parc des Expositions. Les 63 courriers se ventilent comme suit : 20 portaient sur des nuisances de bars et établissements de nuit, 14 sur des nuisances générales sur la voie publique, 8 sur la sécurité routière, 6 sur des vols,

cambriolages ou agressions, 4 sur des troubles de voisinage, 4 sur des attroupements nocturnes au bas des immeubles, 3 sur des nuisances causées par des personnes sans domicile fixe, 2 sur des occupations de halls d'immeubles, 1 sur un incendie et 1 sur la vidéoprotection (une demande de renseignements). Hubert MARTINEZ précise, concernant les nuisances des établissements nocturnes, que la plus problématique des deux discothèques de la rue de la Croix Nivert a été frappée d'un retrait d'autorisation d'ouverture de nuit, d'une durée de 3 mois, a changé de propriétaire et semble aujourd'hui mieux tenue. L'autre établissement continue à poser des problèmes, mais même si ce type d'affaires est du ressort d'un service spécialisé de la Préfecture de Police, la Mairie du 15<sup>e</sup> continue à suivre le dossier avec attention. Enfin, Hubert MARTINEZ mentionne les problèmes soulevés par les riverains du square Blomet, dont il a rencontré une délégation en compagnie d'Anne-Charlotte BUFFETEAU. Une visite exploratoire sera organisée en compagnie de Marie TOUBIANA, Adjointe au maire du 15<sup>e</sup> chargée des espaces verts. Le dossier a probablement avancé moins vite que souhaitable, mais d'autres lieux ont requis une attention prioritaire, notamment le futur réaménagement de la place du Général Beuret.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** rebondit sur la mention de la place du Général Beuret, et fait un point sur la situation. Une marche exploratoire, réunissant des représentants des deux Conseils de Quartier concernés (Cambronne / Garibaldi et Saint-Lambert) en présence de Daniel LE DOUR, ingénieur de la Voirie, a eu lieu la veille au soir. Le climat de travail était constructif et les propositions émises ont rencontré un large assentiment. Anne-Charlotte BUFFETEAU rappelle les objectifs d'un futur réaménagement : préserver le commerce de proximité, sécuriser la place et ses environs, embellir les lieux, et résoudre le problème du stationnement sauvage des deux-roues. Le stationnement des deux-roues devra se déplacer vers la rue Cambronne, à la hauteur du carrefour avec les rues Lecourbe et Mademoiselle, à proximité de la station Vélib'. Dès le nouvel aménagement disponible, il conviendra de poser des panneaux pour informer les utilisateurs de deux-roues se stationnant sur la place, avant de passer à une phase de verbalisation. Un certain scepticisme s'est manifesté quant à l'aptitude des utilisateurs de deux-roues, à modifier leurs habitudes. Il n'y aura pas de rétrécissement des trottoirs, suite à une pétition des commerçants ayant recueilli 1.600 signatures en un week-end. Deux incertitudes demeurent, l'une étant relative aux modalités de sécurisation (faut-il surélever et donc limiter aux seuls environs immédiats de la place, la limitation de vitesse à 30 km/h ? ou faut-il créer une zone 30, ce qui compte tenu de la nouvelle législation, entraînerait automatiquement la mise en place d'un double sens cyclable ?), l'autre étant relative à la fermeture à la circulation automobile, pompiers exceptés, du « barreau » en direction de la rue du Général Beuret (qui poserait un problème aux commerçants situés là, lesquels craignent pour leurs livraisons). La Mairie du 15<sup>e</sup> attend un retour des services de la Voirie suite à cette visite exploratoire, avant d'organiser une nouvelle réunion. Il s'agit en effet de définir la meilleure façon d'employer un budget d'environ 300.000 €. **Géraldine POIRAUT-GAUVIN** confirme l'utilité d'une telle visite exploratoire, et rappelle que celle-ci a eu lieu à l'initiative des Conseillers de Quartier. Elle affirme un double souci : donner la priorité à la sécurité des piétons (sujet devant primer sur celui du stationnement des deux-roues), et s'assurer que les aménagements soient utiles et non, comme cela s'est malheureusement déjà produit à Paris, inadaptés au point de devoir être remplacés au bout de quelques années. En période de crise plus que jamais, un budget de 300.000 € doit être traité avec sérieux. La partie la plus coûteuse, à savoir l'éventuelle surélévation de la place, doit faire l'objet d'une décision de principe dans les meilleurs délais, sauf à risquer de faire perdre au 15<sup>e</sup> arrondissement le budget de réaménagement.

**Christian MEYER** relève que les chiffres de la délinquance dans le secteur Cambronne / Garibaldi, pour les 5 premiers mois de 2010, sont en baisse de 2 %. Le ressenti des habitants peut être différent de cette statistique, mais cette dernière a d'autant plus de valeur que les critères de mesure sont inchangés depuis 1972 et permettent des comparaisons valables. La préoccupation majeure est celle des vols avec violence et vols à la tire, qui sont largement imputables aux personnes dites pudiquement « originaires d'Europe de l'Est » ou

« roumaines », et qui sont en fait des personnes d'origine Rom. Le problème n'est pas spécifique au quartier, ni à l'arrondissement : il concerne tout Paris et la banlieue. On relève des agressions aux distributeurs de billets. Cet après-midi même a été interpellé un groupe de quatre mineurs. La difficulté est qu'en France, aucune poursuite pénale n'est possible envers les mineurs de moins de 13 ans, ce qui est le cas de nombre de mineurs interpellés. Les mineurs de moins de 13 ans sont placés dans un foyer non fermé dont ils s'échappent aussitôt. Un tel problème est d'ordre législatif. Au Royaume-Uni, la minorité pénale est fixée à 10 ans. En France, cela déclencherait un tollé, mais il ne s'agit pas des enfants de Monsieur Tout le monde. On a affaire à des réseaux relevant de la criminalité organisée, et tout l'argent provenant des vols à la tire, aux distributeurs de billets, mais aussi par ruse au domicile des personnes âgées, remonte à des « caïds » établis en Roumanie. Tous les six mois, les petits voleurs, qui finissent par être repérés après plusieurs dizaines d'interpellations, sont transférés ailleurs et remplacés par d'autres. Le fait que ces mineurs soient eux-mêmes des victimes ne doit pas pour autant inciter à l'angélisme, d'autant plus qu'on observe une mutation progressive du vol par ruse au vol avec violence. Christian MEYER observe que l'Italie vient de prendre des mesures assez fermes. Le Préfet de police a récemment accueilli un haut fonctionnaire roumain, afin que l'on puisse remonter les filières jusque dans ce pays, même si d'autres difficultés se poseront ensuite, relevant de la coopération judiciaire intra européenne. Pour revenir aux chiffres pour le secteur, les cambriolages ont diminué, ce fait pouvant être attribué notamment au recours aujourd'hui systématique à la Police scientifique, avec relevé d'empreintes digitales voire d'ADN.

**Un habitant** se plaint de la présence, boulevard Garibaldi, de plusieurs scooters abandonnés, apparemment emmenés chez un réparateur puis délaissés plusieurs mois avant de se retrouver à l'état d'épaves. Depuis 2 ans, un certain nombre de ces épaves ont été enlevées par les services compétents, mais le mouvement se poursuit. Ne serait-il pas possible de faire en sorte que les deux-roues motorisés, suite à un accident, soient envoyés à la casse plutôt que de devenir des épaves ? **Christian MEYER** est bien conscient de l'importance de la présence d'épaves non seulement en termes esthétiques mais aussi en termes de contribution au sentiment d'insécurité. Il relève la mise en place récente d'un partenariat entre la Police nationale et la DPP (Direction de la Prévention et de la Protection) de la Ville de Paris, cette dernière jouant un rôle de signalement. Ceci dit, un véhicule accidenté relève habituellement du réparateur et non de la casse. Or on ne peut contraindre un utilisateur de deux-roues, dont le véhicule est légèrement endommagé, à le réparer. **Le même habitant**, s'adressant au Député-maire en tant que législateur, note que pour une automobile, la mise en fourrière en cas de stationnement illégal est automatique, tout comme l'envoi à la casse pour les épaves, ceci n'étant vrai ni pour les vélos ni pour les motos. Il souhaite que le Gouvernement, qui a pris nombre de mesures par ailleurs, change cet état de fait. **Philippe GOUJON** est conscient, de par ses visites quotidiennes sur le terrain, du nombre de deux-roues abandonnés à Paris. La Mairie du 15<sup>e</sup> a pris l'initiative, bien que la Loi ne le prévoit pas, d'évacuer les deux-roues (non motorisés) abandonnés, vers une casse. Cette initiative a ensuite été reprise, ce dont Philippe GOUJON se félicite, par la Mairie de Paris et la Préfecture de Police, débouchant sur des opérations communes malgré des lourdeurs de procédure. En tant que Député, il a fait voter un amendement dans le cadre du « Grenelle 2 », prévoyant qu'à l'avenir, toutes les nouvelles constructions d'immeubles d'habitation ou de bureau devraient prévoir un local à destination des deux-roues. Cela ne résoudra pas le problème évoqué mais contribuera à le résoudre, réduisant le stationnement sur la voie publique (légal ou sauvage) et donc les risques de vol et de dégradation. Philippe GOUJON rappelle un problème spécifique : le manque de stationnements pour deux-roues à Paris, et ce alors même que le nombre d'utilisateurs a explosé sans que les conséquences de cette évolution aient été anticipées. Il semble y avoir enfin une réaction avec le « Plan Vélo » du Maire de Paris, et le nombre initialement prévu de places de stationnement devrait être doublé (s'élevant à 2.000) suite à un amendement des Verts. Au Conseil de Paris, le dossier du « Plan Vélo » est suivi par Géraldine POIRAUT-GAUVIN, qui a été le porte-parole de l'opposition parisienne. Pour ce qui est des fourrières, Philippe GOUJON note que

leur emploi dans le cadre de la lutte contre le stationnement illégal des automobiles (ainsi que le recours aux préfourrières) semble moins justifié par des critères de sécurité routière ou de politique des déplacements, que par des critères de rentabilité financière – le problème étant encore aggravé par la présence dans l'arrondissement de la préfourrière Balard, qui crée la tentation de « faire du chiffre » à proximité. Pour ce qui est d'un éventuel recours à la fourrière pour les deux-roues, il passe la parole à **Christian MEYER**, qui rappelle les limites du cadre législatif et réglementaire. A Paris, le stationnement est considéré comme abusif lorsqu'il dure plus de 8 jours au même emplacement, mais on ne peut partir de cette notion puisqu'il n'existe pas d'emplacements identifiés pour les deux-roues. La notion d'épave est également problématique : non seulement il faut que le véhicule soit totalement dégradé au point de ne plus pouvoir circuler, mais il faut faire une lettre recommandée avec accusé de réception au propriétaire afin que celui-ci ait une dernière chance de récupérer son véhicule. Ceci étant dit, la Police fait preuve de bonne volonté en la matière, mais donne la priorité aux véhicules à quatre roues. Pour ce qui est des deux-roues non motorisés abandonnés, les choses sont relativement faciles puisqu'ils sont considérés comme *res nullius*, en d'autres termes, comme n'appartenant plus à quiconque. Pour enlever les deux-roues, encore faut-il disposer d'un véhicule adapté, lequel est fourni par la Préfecture de Police et doit faire l'objet d'une réservation afin d'organiser un circuit pour l'utiliser rationnellement. Aujourd'hui, un passage deux fois par mois est possible, mais la Préfecture de Police vient d'acquérir un troisième de ces véhicules de type « pick-up ». Relativement au problème spécifique mentionné dans la question, la Police va faire en sorte de savoir si cette présence d'épaves (ou de deux-roues à réparer) est le fait de particuliers ou si elle est le fait du réparateur professionnel voisin.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** salue la présence de Catherine MARGUERITTE, Conseillère d'arrondissement déléguée à l'architecture, qui s'est fortement impliquée dans la conception du réseau cyclable « Harmonie », projet porté par Géraldine POIRAULT-GAUVIN et figurant à l'ordre du jour du Conseil de Quartier Violet / Commerce, le lendemain soir. **François-Xavier STAUB** reconnaît la difficulté d'envoyer en fourrière des véhicules identifiables puisque dotés de plaques minéralogiques, mais relève que la difficulté n'existe pas dans le cas des vélos. Il y a quelques années, les Conseillers de Quartier avaient effectué un recensement des épaves de vélos, et en avaient trouvé plusieurs dizaines. Au bas de son propre domicile, un vélo n'a pas bougé depuis bientôt deux ans, et d'autres sont apparus dans les environs. Il est sceptique quant aux contraintes techniques (manque de véhicules spécialisés), relevant que la société « Jean-Claude Decaux » s'était rapidement équipée pour pouvoir récupérer ses Vélib' abandonnés, et rappelant que le Conseil de Quartier avait proposé de financer sur son budget, les pinces nécessaires pour briser les chaînes immobilisant ces épaves. Il est heureux d'apprendre la création d'équipes mixtes Préfecture de Police / Ville de Paris, mais doute qu'elles soient passées par son quartier. Enfin, il note que la multiplication du mobilier urbain pousse au stationnement sauvage des vélos. **Philippe GOUJON** plaide pour la patience, la politique de coopération entre la Préfecture et la Ville étant toute nouvelle, et le nombre d'épaves accumulées étant important. Le quartier de François-Xavier STAUB, comme les autres quartiers, bénéficiera de cette nouvelle politique. **Jean-Pierre GAUSSON** trouve que le recours aux deux-roues est inévitable et même positif, mais pose des problèmes. Il prend l'exemple de la villa Croix Nivert, où de nombreuses motos sont garées sur le trottoir en toute impunité, alors qu'elles gênent les mères avec poussettes et les personnes handicapées ou âgées – accessoirement, elles dégradent les barrières, qui doivent être repeintes chaque année. Les infractions pourraient être constatées le soir lorsque les utilisateurs de deux-roues rentrent du travail et attachent leurs motos, mais à cette heure-là la Police nationale ne s'arrête qu'en cas d'atteinte aux personnes et la Police municipale ne travaille plus. **Philippe GOUJON** précise qu'à Paris, il n'y a pas de Police municipale, seulement la Police nationale, qui reçoit le renfort d'ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique, dits « pervenches »), ces derniers personnels étant payés par la Ville de Paris mais n'étant pas policiers même s'ils sont placés sous l'autorité du Préfet de Police. Leur statut d'employés municipaux pose effectivement un

problème en terme de souplesse d'horaires. Sur le fond du problème, il rappelle que la multiplication par 7 ou 8 du nombre d'utilisateurs de deux-roues, consécutive à la politique anti-automobiles de la Ville de Paris, n'a pas été suivie par une politique d'équipements à la hauteur, que ce soit pour cause de difficultés budgétaires ou d'imprévision. Si la verbalisation est parfois nécessaire, elle est difficile à pratiquer à grande échelle quand les emplacements légaux n'existent pas, et la place du Général Beuret illustre bien cette difficulté. Cette problématique (répression malgré un manque d'emplacements légaux) demeure vraie si l'on songe aux automobiles. Pour les deux-roues, il faudra un peu de temps pour que les mesures gouvernementales en favorisant l'usage, produisent leurs effets. **Jean-Pierre GAUSSON** cite à nouveau le cas de la villa Croix Nivert, mais cette fois au sujet des Roms, à l'égard desquels il n'éprouve aucun sentiment d'hostilité. Une douzaine d'entre eux (hommes, femmes, enfants) dort sous le bâtiment Sonacotra, et durant la journée « rangent » leur « literie » sous l'escalier de l'immeuble HLM. Malgré la présence de toilettes publiques gratuites à l'angle de la rue Cambronne et de la villa Croix Nivert, ils défèquent sur la pelouse, et ont été vus se douchant avec des seaux d'eau. Un chef de clan, un homme barbu d'un certain âge, collecte l'argent obtenu durant la journée, et qui s'élève à plusieurs centaines d'Euros (l'évaluation est possible car les intéressés changent leur monnaie à la caisse des supermarchés voisins). L'argent est notamment obtenu par la mendicité de femmes âgées, d'enfants et de faux infirmes. En complément de leurs activités diurnes, ils font les poubelles des supermarchés Franprix du quartier (qui jettent des quantités de nourriture en fin de journée) en laissant les déchets ne les intéressant pas, sur le trottoir. Jean-Pierre GAUSSON se demande que faire, et craint que le problème soit sans solution (hormis le déplacement dudit problème). Il pense qu'une bagagerie pour SDF telle que celle de la rue Lecourbe, ne répondra pas à leurs besoins. **Philippe GOUJON** relève la nécessité de distinguer deux sortes de SDF. D'un côté, il y a ceux qui se sont retrouvés dans la rue pour diverses raisons, notamment des accidents de la vie, et qui sont en demande d'aide et de réinsertion. Il faut se mobiliser en leur faveur, et depuis le début de la mandature quatre centres d'hébergement ont été créés avec la participation de la Ville de Paris. La bagagerie du 228 rue Lecourbe est elle aussi pensée en fonction de leurs besoins. Des structures de petite taille, discrètes, en coopération avec des associations sérieuses comme Emmaüs ou le Secours catholique, et avec présence de travailleurs sociaux, fonctionnent bien et ne posent aucun problème aux riverains. Le progrès est considérable par rapport aux grandes structures quasi carcérales, comme l'ancienne « Maison de Nanterre » devenue « Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers », dont Philippe GOUJON a pu accompagner l'évolution en tant que vice-Président. De l'autre côté, on trouve les personnes refusant toute aide, souvent violentes, souvent ivres, souvent issues des pays de l'Est, et qui pensent qu'il est possible de vivre en pleine rue dans Paris en imposant toutes sortes de nuisances et de risques aux riverains et aux passants. Dans ce second cas, il convient d'apporter une réponse policière et judiciaire, sans faiblesse aucune. En particulier, dans le cas de la Roumanie, il convient de renégocier avec ce pays la convention de rapatriement signée alors que Nicolas SARKOZY était Ministre de l'Intérieur, et venue à échéance depuis – convention qui avait significativement allégé la pression sur notre pays. Le Secrétaire d'État chargé des Affaires européennes, Pierre LELLOUCHE, s'est récemment rendu à Bucarest pour cela. Philippe GOUJON avait prévu de l'accompagner, mais son emploi du temps ne le lui a pas permis. La Roumanie doit aussi se lancer dans une politique d'insertion, et un Ministre vient d'être nommé spécialement pour cela. S'ajoutent à cette problématique les difficultés (juridiques et humaines) spécifiques aux mineurs étrangers isolés. Un parlementaire en mission a remis son rapport, qui contient une centaine de préconisations. Un fonctionnaire a été chargé de mettre en place une structure spécifique, nécessaire à une approche globale plus prometteuse que l'approche par des intervenants multiples (services sociaux, Justice, Affaires étrangères). Sans vouloir assimiler tous ces mineurs étrangers isolés à des délinquants, Philippe GOUJON relève que pour se limiter au cas du Métro, 1.500 mineurs y ont été interpellés (souvent à plusieurs reprises chacun) en 2009, et que les mineurs y sont responsables de 40 % des vols à la tire. Pour ce qui est du phénomène constaté par Jean-Pierre GAUSSON devant certains supermarchés de son quartier, Philippe GOUJON note qu'il

peut être observé dans l'ensemble de l'arrondissement. **Christian MEYER** confirme les contraintes liées au statut d'employés municipaux des ASP, mais envisage néanmoins de créer une petite brigade de soirée, et en discute avec les autorités compétentes. En effet, il y a de vrais problèmes de stationnement vers 19 ou 20 heures, par exemple du côté du Parc des Expositions ou plus tard près d'établissements de nuit, problèmes qui appellent une certaine répression – les verbalisations devant intervenir avec le plus grand discernement, en se concentrant sur les stationnements les plus gênants ou dangereux. Il confirme également la réalité des nuisances engendrées par le stationnement des deux-roues motorisés sur les trottoirs de la villa Croix Nivert, tout en admettant être enclin à la tolérance dans d'autres cas, où les trottoirs sont plus larges et où le passage des piétons n'est pas entravé. Il relève aussi que le soir, moment où il faudrait intervenir pour verbaliser villa Croix Nivert, les priorités de la Police nationale sont largement ailleurs.

**Françoise LECAT** signale le problème de l'occupation nocturne et bruyante du square Blomet par des groupes de jeunes, parfois jusqu'à 2 h du matin, avec introduction de vélos et usage de ballons. Des bouteilles de bière et des sacs poubelle traînent depuis des semaines. **Une habitante**, riveraine du square Blomet, note que si les attaches pour deux-roues sont employées par les motos, elles sont délaissées par les cyclistes, de nombreux emplacements étant vides en permanence depuis des mois (à l'exception d'un seul vélo), alors que de l'autre côté de la rue, on trouve tous les dix mètres des vélos accrochés aux barrières. Elle en déduit qu'investir dans de nouveaux emplacements pour vélos, serait du gaspillage. Qui plus est, les emplacements inutilisés servent de sièges lors de regroupements de jeunes, regroupements au sujet desquels elle avait lancé une pétition à l'automne 2009, avant que d'être reçue par Hubert MARTINEZ. **Philippe GOUJON** pense qu'il faut avancer simultanément dans le sens de la création de nouveaux emplacements, et dans celui de la verbalisation des stationnements gênants de deux-roues. **Marie LAGUNE** suggère qu'afin de créer des emplacements pour deux-roues, on supprime quelques aires de livraison, celles-ci lui semblant un peu trop nombreuses et sous-utilisées. **Philippe GOUJON** répond que suite à une expérimentation dans les 17<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements, la réglementation va évoluer et permettre le stationnement sur la plupart des aires de livraison (pas toutes, par exemple pas celles devant une boulangerie) entre 12h et 7h. Cette extension à tout Paris sera aussi l'occasion d'un bilan de l'utilité de chacune de ces zones. En réponse à une question de **Marie-Antoinette PRINCE**, **Philippe GOUJON** rappelle que si le plan de vidéoprotection décidé par le Préfet de Police et mis en œuvre l'an prochain (environ 1.200 caméras à Paris dont une centaine dans le 15<sup>e</sup>, toutes financées par l'État alors qu'en Province ce sont les communes qui paient) permettra de sécuriser des endroits considérés comme sensibles par la Police, d'autres phases d'équipement, en faveur desquelles il plaide auprès des autorités, devront concerner des zones moins prioritaires. Il relativise l'importance numérique du plan de vidéoprotection : Londres a 75.000 caméras directement reliées à Scotland Yard, et la seule ville de Nice vient de décider d'en implanter 500. **Philippe GOUJON** milite également pour que les bailleurs sociaux fassent bénéficier leurs halls d'immeubles et plus généralement leurs parties communes, de la vidéoprotection. La Ville de Paris y réfléchit, et certains bailleurs sociaux ont déjà installé des caméras dans des parkings. Les agents de sécurité de la DPP (Ville de Paris) ou du GPIS (bailleurs sociaux) pourront ainsi intervenir plus efficacement. Les transports en commun, eux, sont déjà bien équipés : 6.500 caméras RATP et 2.500 caméras SNCF dans Paris, avec une efficacité significative. **Nourdine MLANAO** revient sur le cas du square Blomet. Selon lui, des caméras ne changeraient pas grand-chose, car les interventions de la Police auxquelles il a pu assister, n'ont débouché sur rien de plus qu'un contrôle d'identité, les intéressés étant souvent mineurs. Au pire, s'ils n'ont pas leurs papiers, leurs parents viennent apporter ceux-ci suite à un appel de la Police. C'est au niveau des familles qu'il conviendrait de modifier les comportements : des jeunes de 14 ou 15 ans dans un square à 23 heures, ce n'est pas normal. **Nourdine MLANAO** relève par ailleurs que l'utilisation des jeunes mineurs n'est pas le fait des seuls Roms : dans les cités de banlieue aussi, les chefs de bandes utilisent l'impunité judiciaire des plus jeunes. **Philippe GOUJON** insiste sur l'efficacité réelle de la

vidéoprotection : même s'il y a inévitablement un « effet plumeau » (un déplacement des actes de délinquance vers les zones non vidéoprotégées), les villes qui y ont recours voient une baisse de 15 à 30 % de la délinquance et des agressions deux fois moins nombreuses. Un autre avantage de la vidéoprotection réside dans l'affectation plus efficace des policiers : à l'avenir, on évitera par exemple d'en envoyer trop et donc de dégarnir une zone inutilement. Philippe GOUJON approuve le rappel par Nourdine MLANAO de l'importance de la prévention. Le 15<sup>e</sup> bénéficie enfin de la présence de deux associations de prévention spécialisée (Arc75 et l'ANEF), et une expérimentation est en cours dans l'arrondissement, en collaboration avec le Parquet des mineurs. **Hubert MARTINEZ** précise que l'initiative émane du Procureur de la République, et que sont associées dans cette expérience la Préfecture de Police, la Mairie de Paris, plusieurs associations et quelques Mairies d'arrondissement dont celle du 15<sup>e</sup> : actuellement, quatre familles de l'arrondissement ayant un enfant déjà en situation de délinquance, suivent une formation pour les impliquer plus dans l'éducation de leurs enfants, les mineurs se voyant proposer des activités sportives ou stages de vacances. **Gilles MONBRUN** suit, par coïncidence, le dossier de la vidéoprotection dans le cadre de son activité professionnelle, et rappelle que la priorité du plan est la sécurisation de la voie publique. Rien n'empêcherait la Ville de Paris d'équiper les lieux relevant de son autorité, comme par exemple un square. Encore faudrait-il intégrer des notions telles que le coût (30.000 €/an), le choix d'une implantation pertinente, et le risque de malaise chez certains utilisateurs du square, même si la caméra n'était mise en service qu'hors des horaires d'accès. Il faut prendre en compte l'aspect psychologique, afin de ne pas donner d'armes aux adversaires systématiques de la vidéoprotection. Gilles MONBRUN pense lui aussi que la priorité d'une extension de cette technique devrait aller aux halls d'immeubles des bailleurs sociaux. Il ajoute enfin qu'en plus de l'aspect dissuasif et de celui lié à une meilleure affectation des moyens humains de la Police, un avantage de la vidéoprotection réside dans un meilleur taux de résolution des affaires. **Jean-Pierre GAUSSON** s'étonne de ce qu'on puisse encore avoir peur des caméras de surveillance, compte tenu du nombre de celles qu'on rencontre déjà dans le Métro. **Philippe GOUJON** ajoute qu'elles y sont non seulement nombreuses mais efficaces : la délinquance y a diminué de moitié. **Un habitant** pense qu'il existe un gisement considérable de places de stationnement pour deux-roues motorisés : le long des rues dont l'axe de circulation ne faisait pas 1,55 m et dont un côté a été interdit au stationnement automobile, comme la rue de l'Abbé Groult. Cela éviterait une suppression supplémentaire de places de stationnement pour automobiles, éviterait des transferts comme celui de la place du Général Beuret vers l'angle Cambronne / Mademoiselle, et éviterait la répétition d'erreurs comme celle commise rue Letellier, où l'on a élargi le trottoir puis installé des plots pour empêcher le stationnement des automobiles, gênant enfin le passage des piétons avec poussettes – si l'on avait dès le départ autorisé le stationnement en longueur des deux-roues motorisés sur la chaussée, des dépenses comme des nuisances auraient été évitées. Par ailleurs, cet habitant conteste la notion de verbalisation « avec discernement » des deux-roues mal stationnés, qui équivaut à engendrer une incertitude chez le conducteur, incertitude peu propice à un changement de comportement : le stationnement doit être soit légal soit interdit. **Anne-Charlotte BUFFETEAU** rappelle que la Mairie du 15<sup>e</sup> est opposée aux suppressions de places de stationnement automobile, ce souci ayant, par exemple, été constant lors de la réflexion sur l'évolution de la place du Général Beuret. Elle invite l'habitant à se manifester auprès d'elle, muni de suggestions concrètes d'endroits qui pourraient se prêter au stationnement en longueur de deux-roues motorisés par marquage au sol. **Philippe GOUJON** ajoute que si les suppressions de places de stationnement automobile sont vraiment inévitables en surface, encore faut-il qu'elles soient compensées en souterrain. La centaine de places perdues lors de la semi-piétonnisation de la rue du Commerce sera compensée par la création d'un parking rue Frémicourt, mais cette demande de la Mairie du 15<sup>e</sup> n'aura été suivie d'effet qu'avec 10 ans de retard (ouverture de 200 places, a priori de type résidentiel, en 2014). Et il faudrait d'autres opérations de ce type, ailleurs dans l'arrondissement. **Géraldine POIRault-GAUVIN** relève, à l'appui de la suggestion de l'habitant, que le service de la Voirie mène une expérience prometteuse à l'angle de l'avenue de la Motte-Picquet et de la rue du Laos, par le



marquage - aisément repérable par les utilisateurs de deux-roues motorisés - de trottoirs assez larges. Pour ce qui est des vélos, beaucoup de choses vont changer, y compris dans la voirie, dans le cadre du plan « Vélo ». Il y aura malheureusement des suppressions de stationnements pour automobiles, mais les élus du 15<sup>e</sup> oeuvrent à en limiter au maximum le nombre. Nous sommes dans une phase transitoire, durant laquelle des automobilistes se sont reportés vers les deux-roues, sans que les conséquences de cette évolution en termes d'équipements, aient été anticipées. En attendant une amélioration générale, il faut beaucoup de concertation et de pragmatisme, comme pour la place du Général Beuret, et avancer au cas par cas. **Catherine MARGUERITTE** confirme la mauvaise qualité des prévisions de la Mairie de Paris, alors même que la cause des phénomènes problématiques résidait dans les choix politiques de la même Mairie de Paris. Il y a eu aussi des erreurs techniques, comme le choix de plots différents pour le stationnement des deux-roues motorisés et pour celui des vélos, alors que des plots mixtes auraient été préférables.

**Marie LAGUNE** revient sur les enfants Roms. Selon elle, ces enfants sont des victimes qu'il convient de soustraire à un milieu mafieux. Elle ne comprend pas pourquoi ils s'échappent lorsqu'on les place en foyer. Il conviendrait de changer cet état de choses. **Une habitante** raconte que son fils, alors âgé de 14 ans, a été victime d'un vol avec violence (menacé avec un couteau) il y a un an, à Cambronne (passage de l'hôtel Ibis), et que bien que la RATP ait fourni des photos des agresseurs qui avaient été repérés précédemment dans le Métro, il n'y a eu apparemment aucune suite puisqu'elle n'a reçu aucune nouvelle de qui que ce soit à ce sujet. Elle note que les caméras ne seront utiles que si les délinquants sont déjà connus. A propos des vélos, cette habitante se demande comment distinguer épaves et vélos volés ; elle se souvient avoir habité en Allemagne où les locaux réservés aux vélos sont courants, et se réjouit de la perspective de tels locaux en France ; après huit jours d'utilisation à Paris son vélo était devenu inutilisable - pneu crevé, selle endommagée - aussi s'est-elle mise au Vélib', mais elle regrette d'avoir dû remiser son vélo à la cave. **Une autre habitante** signale que les dealers se réinstallent passage Ribet ; elle s'était battue pendant deux ans contre cette situation, sans qu'il y ait eu d'autre évolution qu'une interruption temporaire pour cause de décès de l'un des intéressés. **Une troisième habitante** revient sur le cas des Roms mentionnés antérieurement au sujet de la rue Cambronne et des Franprix. Contrairement à ce qui avait été dit, ils utilisent bel et bien les toilettes publiques mais dans le but de s'y laver les pieds, ce qui n'est pas très agréable pour les utilisateurs suivants. D'autre part, rue Cambronne vers la rue Mademoiselle, il y a tous les soirs une douzaine de motos sur le trottoir, qui empêchent les piétons de se promener tranquillement comme auparavant – par ailleurs, les bancs ont tendance à disparaître. Enfin, pour ce qui est des épaves de vélos ou de deux-roues, elle croit que c'est là affaire d'éducation : après tout, les gens ne mettent pas leurs vieilles télévisions sur le trottoir. Elle ajoute qu'en plus d'éduquer aux règles, il faut aussi faire respecter celles-ci. D'autres pays y arrivent. **Philippe GOUJON** fait remarquer que nous ne sommes pas suisses... **Un habitant** de la rue Pérignon, qui réside juste à côté d'un supermarché, dit que le soir, des personnes vident les poubelles de ce magasin sur son palier, avec comme conséquence parfois plusieurs dizaines de kilos de légumes étalés. La Ville de Paris autorise ces magasins à mettre sur le trottoir un certain volume. Si on supprimait ces autorisations, ils seraient bien obligés de prendre des dispositions pour assurer un enlèvement privé. Au sujet des toilettes publiques, cet habitant signale qu'elles sont fermées la nuit, ce que des clochards lui ont signalé, en lui expliquant que cette fermeture avait pour but d'empêcher des personnes d'y dormir. Il faudrait trouver une solution en coopération avec la société Jean-Claude Decaux et la Police, afin d'autoriser l'ouverture nocturne des toilettes publiques, au moins dans certains quartiers, et d'empêcher simultanément que lesdites toilettes ne fassent l'objet d'occupations intempestives. **Une habitante**, résidant au 76, rue Lecourbe et responsable de l'association des locataires Miollis-Lecourbe, expose le cas de sa résidence, propriété privée non fermée et dotée de quatre entrées. L'âge des auteurs de nuisances est très variable, mais inclut des personnes de plus en plus jeunes. La Police a été appelée à plusieurs reprises en soirée, mais il est tout de même difficile de l'appeler chaque soir. En journée, les policiers se refusent à

intervenir puisqu'il s'agit d'une propriété privée, même si la réalité est celle d'un passage public. Les locataires ont réclamé par voie de pétition une fermeture ou un gardiennage de la résidence, mais les bailleurs GECINA et RIVP se renvoient la balle et font des réponses dilatoires. Les résidents se sentent abandonnés face à ces grosses institutions. Elle mentionne aussi, sans autres détails, un problème récurrent d'extincteurs dans les parkings.

**Philippe GOUJON** répond sur les caméras et les suites judiciaires. Il y a suites judiciaires à chaque fois qu'il y a interpellation. En revanche, les élus ne sont pas nécessairement informés des dites suites. Les caméras en cours d'implantation sur la voie publique sont à haute définition, et seront efficaces pour identifier les délinquants – leurs images sont d'ailleurs acceptées comme preuves par les tribunaux. Il précise que la réglementation relative aux libertés publiques, encadrant l'usage de ces caméras, est particulièrement stricte en France, plus encore qu'au Royaume-Uni qui est pourtant le pays ayant inventé l'*habeas corpus*. Ceci étant dit, la suite est du seul fait de l'institution judiciaire, qui est souveraine : le Parquet est libre de poursuivre ou non, et les juges sont libres de condamner ou non. Tout ce que peuvent faire les politiques, c'est de voter des lois prévoyant des peines plancher pour certains délits, ou des peines plus lourdes pour les récidivistes. Il est probable que ces nouvelles dispositions ont joué un rôle dans la baisse de 15 % de la délinquance en France. Philippe GOUJON note la proposition d'un habitant relativement aux magasins Franprix. Il fait le même constat en passant rue Lecourbe, et prendra contact avec les responsables de l'enseigne tant les problèmes constatés semblent généraux et révèlent un mépris des riverains – il faudra faire de même avec les responsables de l'enseigne Monoprix, elle aussi génératrice de nuisances. L'objectif doit être de repenser les modalités de livraison. Enfin, Philippe GOUJON s'est rendu au 76, rue Lecourbe le samedi précédent à l'occasion d'un vide-greniers, et en a profité pour discuter avec l'association des locataires. La Mairie du 15<sup>e</sup> soutient le projet de fermeture de la résidence par GECINA et la RIVP, qui répond à la nécessité de sécuriser des ensembles résidentiels pensés à une autre époque, où la mode était d'« ouvrir sur la ville ». Il demande à la présidente de l'association, de lui envoyer un double des courriers échangés avec les bailleurs. **Christian MEYER** constate que deux préoccupations principales se sont dégagées : le stationnement anarchique de certains deux-roues et vélos, et le problème des bandes de jeunes. Il note que dans le quartier, la Police a procédé à 146 interpellations d'auteurs de délits durant les 5 premiers mois de 2010, contre 103 en 2009. Il rappelle que l'on a aujourd'hui affaire à une délinquance qualifiée par les sociologues de « délinquance de masse », et que la diminution assez importante de la délinquance acquisitive depuis 7 ou 8 ans, vient après une évolution de fond qui a vu la délinquance globale augmenter de 700 % entre 1945 et 2000. Il assure l'habitante restée sans réponses suite à l'agression de son fils, qu'il se renseignera pour savoir ce qui explique ce silence. De même, il assure l'habitante ayant remarqué une reprise du trafic de stupéfiants passage Ribet, que la Police va s'intéresser à nouveau à cet endroit. Il signale qu'au mois de novembre dernier, a été mis en place dans le 15<sup>e</sup> un petit groupe de policiers, spécialisé dans la lutte contre les trafics de stupéfiants et qui a obtenu très rapidement des résultats significatifs. A ce jour, le quartier Cambronne / Garibaldi semblait peu touché par rapport à d'autres endroits, mais le signalement de l'habitante va faire reconsidérer cette appréciation. Pour ce qui est du stationnement illégal des deux-roues, en réponse à l'habitante qui contestait la notion de verbalisation « avec discernement », Christian MEYER réaffirme son attachement à cette notion, se disant tout à fait prêt à une verbalisation systématique dès le jour où l'offre de stationnement sera devenue suffisante. Il faut, en attendant, prendre en compte les éléments suivants : le temps nécessaire à la concrétisation de la nouvelle politique qui se met en place en matière de partage de la voirie au profit des piétons et des deux-roues ; la difficulté de creuser des parkings souterrains dans un sous-sol parisien souvent encombré ou fragile ; le sens de la discipline des Français, moins absolu que chez nos voisins allemands ou suisses, et qui est parfois déficient chez la plupart d'entre nous lorsque cela nous arrange ; la contrainte posée par les effectifs policiers dans le 15<sup>e</sup>, la Police ayant d'autres priorités. **François-Xavier STAUB** signale l'impact des pique-niques en tout genre (salariés à midi, collégiens, lycéens et

étudiants le midi, mais également en fin d'après-midi et le soir) sur les pelouses de l'avenue de Breteuil, en particulier côté 15<sup>e</sup> (le 7<sup>e</sup> bénéficiant d'un gardiennage basé dans une cahute, alors que les rares passages côté 15<sup>e</sup> se font toujours hors des heures où les contrevenants sont présents). Les sacs poubelles sont certes bien remplis, mais ils sont trop rares, et nombre de déchets sont simplement laissés sur place. L'accumulation des ordures générées par les pique-niques successifs crée un spectacle déplorable, en particulier pour les touristes qui viennent, le matin, photographier l'axe de l'avenue de Breteuil. **Philippe GOUJON** mentionne les grands rassemblements sur le Champ de Mars, dont les pelouses de l'avenue de Breteuil et l'axe Motte-Picquet / Commerce sont devenus des annexes. La Mairie du 15<sup>e</sup> collabore étroitement avec la Mairie du 7<sup>e</sup> et la Préfecture de Police, et est représentée par la Première Adjointe Claire de CLERMONT-TONNERRE lors des réunions consacrées à la sécurité des événements du Champ de Mars. Philippe GOUJON a obtenu de la Préfecture de Police, précisément à cause de ce problème, l'implantation d'une caméra au début de la rue du Commerce. De même, l'une des deux caméras implantées à titre expérimental dans le 15<sup>e</sup> dès l'été 2010, le sera devant l'École Militaire et prendra en enfilade l'avenue de la Motte-Picquet. Il étend son propos aux « apéros géants » qui ont récemment défrayé la chronique. Il n'a rien contre les apéros, et naturellement en France les manifestations sont libres à condition d'être déclarées, mais il est opposé aux comportements irresponsables de ceux qui appellent, par des moyens modernes de communication (comme le réseau social Facebook) des foules à venir consommer de l'alcool (malgré un arrêté en interdisant la consommation sur la voie publique), sans fournir aux autorités d'interlocuteurs pour l'organisation (accès, secourisme...). En tant que législateur, Philippe GOUJON a déposé un projet de Loi réprimant ces comportements (jusque là difficiles à combattre avec l'arsenal législatif existant) et réprimant en particulier le refus de tels « organisateurs » de se manifester auprès des autorités compétentes. **François-Xavier STAUB** revient sur l'aspect quotidien des pique-niques sur les pelouses de l'avenue de Breteuil, et mentionne un courrier reçu de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris, en date du 27 avril, qui lui annonce qu'elle va « prochainement aborder ce problème en lien avec la Mairie d'arrondissement » et « avec la Direction de la Prévention et de la Protection » afin de « définir des actions conjointes ». Il voudrait savoir ce qu'il en est des dites « actions conjointes ». **Philippe GOUJON** répond que puisque c'est dans la lettre, il sera sûrement contacté... **Jean-Pierre GAUSSON** demande si une loi interdit la mendicité. **Christian MEYER** répond que depuis 1981, la mendicité simple n'est plus un délit, contrairement à la mendicité agressive. **Jean-Pierre GAUSSON** suggère à Philippe GOUJON de déposer un projet de Loi pour rendre à nouveau illégale la mendicité simple. **Philippe GOUJON** précise que la mendicité avec chiens est elle aussi illégale, et doute qu'il soit possible de revenir sur la légalisation de la mendicité non agressive. **Jean-Pierre GAUSSON** suggère que ce serait pourtant idéal relativement au comportement des Roms. **Philippe GOUJON** doute que ce soit aussi simple. **Anne-Charlotte BUFFETEAU** remercie invités et habitants, et clôt la séance.